

Emploi et immigration

Le gouvernement ne songe pas sérieusement à restructurer l'économie afin de créer un plus grand nombre d'emplois permanents. Plutôt que de s'attaquer résolument au problème, il se contente de tripoter le régime d'assurance-chômage. Quand des jeunes cherchent désespérément du travail, le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Cullen) ne devrait pas essayer de nous donner le change en prétendant qu'ils ne veulent pas vraiment trouver de travail mais préfèrent passer d'un emploi à un autre tant qu'ils n'ont pas suffisamment de semaines de cotisation pour retirer de l'assurance-chômage.

Les divers témoins qui ont comparu devant le comité ont fait valoir que les projets d'amendement prévoyant différentes périodes de référence selon les régions donneraient des cauchemars administratifs aux fonctionnaires. Le régime d'assurance-chômage présente déjà suffisamment de problèmes administratifs à l'heure actuelle. Il est ridicule d'adopter une formule régionale prévoyant qu'une personne qui demeure dans une région à fort taux de chômage pourrait avoir besoin d'une période de référence plus courte que celle qui demeure dans un endroit où il y a moins de chômage. C'est une forme de discrimination.

Comment va-t-on s'y prendre pour administrer cette disposition? Sommes-nous en train d'élever une sorte de mur de Berlin dans les divers régions canadiennes afin d'empêcher les travailleurs de se déplacer pour trouver un emploi parce que les bureaucrates prétendent qu'ils tentent ainsi de contourner les règlements? Je ne crois pas que ce système fonctionne jamais, monsieur l'Orateur, et il ne va pas combler les besoins des gens comme la loi le prévoyait à l'origine.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre, je vous prie. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé.

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, je tiens à prendre la parole pour la bonne raison que je viens d'une province où le taux de chômage est très élevé, à savoir la Saskatchewan. Je tiens à ajouter que je cautionne les propos que viennent de tenir mes deux collègues du nord de l'Ontario. L'amendement proposé par le gouvernement nuira à ma région également pour la bonne raison que l'on finira probablement par exiger une période d'admissibilité de 14 semaines.

Une voix: Vous n'avez jamais travaillé 14 semaines de suite dans votre vie.

M. Nystrom: Même si ma région ne souffre pas beaucoup du chômage, les gens sont dans la même situation que ceux d'autres régions. Ma circonscription compte sept réserves indiennes et il y a beaucoup d'Indiens à Yorkton. Les Métis et les Indiens représentent à l'heure actuelle 15 à 20 p. 100 de la population de Regina. Les statistiques du chômage n'englobent pas les Indiens qui vivent dans les réserves. Par ailleurs, ceux qui vivent dans les villes doivent suivre des cours de recyclage. En portant la période de référence de huit à 14 semaines, on obligera davantage d'Indiens et de Métis qui vivent dans des villes comme Regina, Yorkton et Saskatoon de recourir à

[M. Symes.]

l'assistance sociale. C'est là un trait caractéristique d'une bureaucratie déshumanisante; c'est d'ailleurs ce qui m'irrite dans la loi sur l'assurance-chômage.

S'il est un autre motif pour lequel je hais ce bill, c'est qu'il est injuste envers des gens de la campagne qu'il prive de prestations sous prétexte qu'ils ne sont pas disponibles pour le travail. En fait, certains de ceux qui se sont présentés à mon bureau ont reconnu avoir menti à la Commission d'assurance-chômage pour pouvoir toucher des prestations, alors que ceux qui ont dit la vérité n'ont pu en obtenir. Les femmes en milieu rural qui n'ont pas de voiture pour se rendre en ville au bureau de la Commission sont souvent exclues, alors que celles qui vivent en ville et qui peuvent utiliser les transports en commun pour se rendre au bureau de la Commission ou chercher du travail, ne le sont pas. Si les gens de la campagne mentaient en disant qu'ils se cherchent du travail, ils ne seraient pas non plus radiés des listes.

Puis-je dire qu'il est 1 heure, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Comme il est 1 heure, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 2 heures cet après-midi.

(La séance est suspendue à 1 heure.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 2 heures.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES FÉLICITATIONS AU PEUPLE ESPAGNOL À PROPOS DE LA RESTAURATION DE LA DÉMOCRATIE PARLEMENTAIRE—
RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Howard Johnston (Okanagan-Kootenay): Monsieur l'Orateur, je prends la parole en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement pour présenter une motion sur une affaire urgente, que même le premier ministre (M. Trudeau) pourrait trouver acceptable à son retour du Royaume-Uni. A une époque où les gouvernements démocratiques sont plus souvent renversés que rétablis, je propose, appuyé par le député d'Esquimalt-Saanich (M. Munro):

Que le Parlement félicite le peuple espagnol de la restauration de la démocratie parlementaire en Espagne, ce qui souligne le rôle que joue une monarchie constitutionnelle en favorisant l'établissement et le maintien de la démocratie parlementaire dans un pays à grandes traditions et à différences marquées.

M. l'Orateur: A l'ordre. La mise en discussion d'une motion de ce genre exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.